

Secrétariat communal
Votre correspondant : JLM
Réf. : QE 05.04.24 De Block - Evaluations intermédiaires des plans
de pilotage
T. 02/600.49.62
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be

Monsieur Dirk De Block
Conseiller communal
Houzeau de Lehaiestraat, 20/A000
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 17/04/2024

Objet : votre question écrite du 05/04/2024 relative aux évaluations intermédiaires des plans de pilotage.

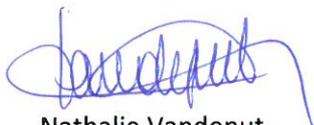
Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez en annexe le rapport de l'évaluation intermédiaire établie par le DCO (délégué au contrat d'objectifs) pour les 3 écoles concernées (écoles 1, 2 et 13).

Les éventuelles modifications qui ont dû être apportées par les écoles se retrouvent quant à elles insérées dans le contrat d'objectifs, dont une version vous a déjà été transmise.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire f.f.,



Nathalie Vandeput.

La Bourgmestre,



Catherine Moureaux.

Rapport DCO - Evaluation intermédiaire

Rapport DCO - Evaluation intermédiaire

Introduction

Le contrat d'objectifs est un élément essentiel du renforcement de l'autonomie et de la responsabilisation des écoles préconisé par le Pacte pour un Enseignement d'excellence.

Conformément à l'article 1.5.2-9. - §1er du Code de l'enseignement du 3 mai 2019, le contrat d'objectifs fait l'objet d'une évaluation intermédiaire après trois années d'exécution.

Elle porte notamment sur la mise en œuvre des stratégies et sur leur efficacité en regard des objectifs spécifiques fixés, à la lumière des valeurs de référence fixées par la Fédération Wallonie-Bruxelles et internes à l'école.

L'évaluation intermédiaire est une étape cruciale dans le cycle de vie du contrat d'objectifs. Elle permet à l'école de se poser et de prolonger sa démarche réflexive collective.

L'École fondamentale communale n°1 « La Rose des Vents » (FASE 331) a mis en œuvre son contrat d'objectifs à partir du 20/11/2019. L'évaluation intermédiaire a débuté le 10/06/2023, se terminera par la présentation du rapport à la direction, au Pouvoir Organisateur et à l'ensemble de l'équipe éducative, l'analyse préparatoire ayant été déposée le 28/04/2023.

Pour effectuer son évaluation, le DCO s'est appuyé notamment sur les interactions avec l'école durant la mise en œuvre et les éléments suivants : le contrat d'objectifs, l'analyse préparatoire de l'école, les divers indicateurs et les rencontres ayant eu lieu dans le cadre de l'évaluation intermédiaire.

Dans le cadre du dialogue constructif, partant des objectifs spécifiques et des stratégies transversales et en concertation avec le Pouvoir Organisateur et la Direction, le DCO a rencontré divers acteurs de l'école, à savoir :

1. La Direction et le Pouvoir Organisateur lors de la rencontre préparatoire (22/05/2023);
2. La Direction et le Pouvoir Organisateur (29/08/2023) ;
3. Des représentants de l'équipe éducative (30/08/2023) ;
4. Des représentants de l'équipe éducative (31/08/2023) ;
5. Des représentants de l'équipe éducative (01/09/2023).

Ces rencontres se sont déroulées dans un climat constructif et ont permis au DCO une compréhension plus fine de la manière dont le contrat d'objectifs de l'école a été mis en œuvre. Outre ces rencontres, une rencontre ouverte à tous avait également été proposée.

Il est à noter que depuis le début de la mise en œuvre, l'école s'est saisie de son contrat d'objectifs et le travail accompli est à souligner. La direction et son équipe sont à remercier pour leur implication quotidienne au service des élèves, et ce, malgré les éléments qui ont impacté la vie de l'école comme la crise sanitaire.

Ce rapport détaille le résultat de l'évaluation intermédiaire. Il fait état du travail mené par les acteurs de l'école durant les trois années de mise en œuvre du contrat d'objectifs eu égard aux objectifs spécifiques et stratégies transversales en lien avec les objectifs d'amélioration du système éducatif.

Evaluation de la mise en oeuvre des stratégies et actions, au regard des objectifs spécifiques

OS1 : Assurer la continuité des apprentissages, l'autonomie et la responsabilisation des enfants dans l'école en développant la communication entre les intervenants scolaires.

Cet objectif spécifique vise à l'amélioration des savoirs, savoir-faire et compétences des élèves.

Dans le but de garantir la continuité des apprentissages, un canevas a été soigneusement élaboré. Ce canevas permet aux membres de l'équipe éducative de rester alignés sur les matières et sur la planification. Il couvre l'ensemble des apprentissages de la classe d'accueil à la P6. Pour diffuser ce canevas de manière efficace et accessible à tous, un outil numérique a été mis en place. Il est également associé aux dossiers individuels des élèves, qui sont utilisés de la classe d'accueil à la P6 pour avoir un suivi de leurs forces et faiblesses, des aménagements éventuels mis en place, des sorties scolaires et du comportement. Ces dossiers sont ajustés, en particulier en fin d'année scolaire, pour assurer une meilleure articulation de la continuité des apprentissages.

L'uniformisation et l'harmonisation de ces pratiques s'inscrivent dans le cadre d'une pédagogie plus active, conformément au contrat d'objectifs. Les enseignants se sentent à l'aise avec cette approche pédagogique et se réjouissent d'avoir évolué dans cette direction, même s'ils ont pu rencontrer des difficultés pour sortir de leur « zone de confort ». Cette évolution pédagogique se traduit notamment de manière concrète dans l'aménagement des salles de classe et des espaces dédiés aux apprentissages.

En complément des actions énoncées dans le contrat d'objectif, un guide du remplaçant a été créé et est mis à jour régulièrement. Chaque enseignant dispose de son propre guide, validé par la direction. Cela permet aux remplaçants de s'intégrer facilement dans leur nouveau contexte de travail en cas d'absence d'un enseignant. Un vade-mecum pédagogique a également été élaboré dans le but d'harmoniser les pratiques.

Pour faciliter la communication entre l'école et les parents, l'outil ClassDojo est largement utilisé par les membres de l'équipe éducative. Il est également utilisé par les parents. Des référents sont désignés pour aider ceux-ci à utiliser l'outil. L'objectif à terme est d'inscrire les parents sur l'application dès l'inscription de leur enfant à l'école. Une charte simplifiée de règles communes a été élaborée en collaboration avec les élèves. Elle concerne les déplacements dans l'école, le respect du matériel et le respect des autres.

Le carnet de bord est bien utilisé de la P1 à la P4. Ce carnet vise à permettre aux élèves de prendre du recul par rapport à leur manière d'apprendre et à développer leur autonomie.

Une action concernant l'utilisation d'un dossier en P5-P6 était prévue pour les deux premières années de mise en œuvre du contrat d'objectif, mais n'a pas encore été mise en œuvre. Après réflexion, il a été considéré que la mise en place du dossier à cet âge était trop tardive dans le parcours scolaire. Une réflexion est en cours pour une mise en œuvre dès la P3. L'équipe éducative exprime son intention d'aboutir dans cette réflexion et de mettre en œuvre cette action dès l'année scolaire 2023-2024.

Des difficultés concernant la continuité des apprentissages, en particulier au cycle P3-P4, ont été exprimées par les membres de l'équipe éducative et la direction. Ces difficultés sont dues à une instabilité des membres du personnel à ce niveau. L'école est invitée à rester attentive sur ce point. La mise en œuvre du dossier « apprendre à apprendre » pourrait constituer un levier dans ce contexte, tout comme la mise en œuvre progressive du tronc commun.

Le niveau de satisfaction exprimé par les membres de l'équipe éducative en ce qui concerne la réalisation de cet objectif spécifique est élevé. Les stratégies et actions mises en œuvre dans le cadre de l'OS1 sont de nature à permettre la poursuite de l'OS1.

OS2 : Mettre en place des outils/ pédagogies qui répondent aux besoins spécifiques des enfants. Assurer l'inclusion des enfants à besoins spécifiques et s'assurer du % de réussite de ces élèves au sein de notre établissement. Assurer la réussite des enfants à besoins spécifiques au sein de notre école en : dépistant leurs difficultés, adaptant les pédagogies, apportant des outils adaptés à leurs difficultés.

Cet OS vise au soutien aux élèves à besoins spécifiques par la création et l'utilisation d'outils adéquats, la mise en place d'aménagements, la formation des enseignants et la communication avec les parents.

Toutes les stratégies du contrat d'objectifs ont bien été mises en œuvre. Les membres de l'équipe éducative expriment un niveau satisfaisant de contentement concernant la mise en œuvre et la progression vers l'objectif spécifique. Les raisons de cette satisfaction incluent l'engagement de l'équipe, la collaboration, la gestion du dossier pédagogique, le soutien en remédiation, ainsi que le suivi de l'élève. Toutefois, l'implication des parents demeure perfectible.

L'équipe explique être en constante réflexion quant à la meilleure manière d'impliquer les parents dans la scolarité de leurs enfants. À cette fin, une enquête a été menée durant l'année scolaire 2022-2023 pour identifier les difficultés rencontrées par les parents. Une attention particulière est accordée à la communication avec les parents. Ces derniers sont régulièrement invités à participer à des activités dans l'école.

Suite à une formation suivie par les enseignants, un comité sur les aménagements raisonnables sera créé au cours de l'année scolaire 2023-2024. L'objectif est d'étudier ce qui peut encore être mis en œuvre en termes d'aménagements raisonnables et de réfléchir aux démarches qui peuvent encore être entreprises pour mieux intégrer les élèves ayant des besoins spécifiques. Ces initiatives témoignent d'une démarche réflexive qui mérite d'être saluée.

Une "logothèque" a bien été créée, il s'agit d'un outil informatique disponible sur le drive de l'école. Cependant, les enseignants l'utilisent encore peu et expriment le besoin d'accéder immédiatement à des outils concrets. Une réflexion à ce sujet est prévue dans le cadre du comité sur les aménagements raisonnables qui sera mis en place en 2023-2024.

Un dossier de suivi personnalisé de l'élève a également été créé, il est également hébergé sur le drive de l'école. Tous les élèves de l'école disposent donc de leur propre fiche d'accompagnement individualisée, qui est complétée au moins trois fois par an par les membres de l'équipe éducative. Les informations présentes dans ce dossier incluent notamment des données relatives aux apprentissages, d'éventuels bilans et données logopédiques ainsi que les aménagements raisonnables qui ont été mis en place.

De nombreuses formations ont été suivies, principalement des formations individuelles portant sur les aménagements raisonnables, les troubles et les besoins spécifiques. Ces formations avaient pour objectif de doter les enseignants des compétences nécessaires pour progresser vers l'objectif spécifique. Les enseignants ont également exprimé leur désir de poursuivre leur formation, notamment pour enrichir leurs connaissances en logopédie. L'école est encouragée à développer sa dynamique de formation en ce sens.

Pour les objectifs spécifiques 1 et 2, le contrat d'objectif de l'école définit plusieurs indicateurs, notamment les résultats des élèves au CEB en français, en mathématiques et en éveil. Ces indicateurs incluent la moyenne des résultats aux épreuves du CEB, le taux d'élèves faisant partie des 10 % les plus faibles au CEB, ainsi que le taux de redoublement généré. Il est important de noter que la crise sanitaire a eu un impact sur ces indicateurs et sur la mise en œuvre des actions, ce qui nécessite une interprétation prudente.

Les résultats moyens au CEB en éveil par école ont augmenté jusqu'en 2020-2021, passant de 63% à 70 %. Ces résultats ont toutefois baissé en 2021-2022 avec une moyenne de 57%. Le taux d'élèves faisant partie des 10% les plus faibles au CEB a quant à lui baissé de 41% en 2016-2017 à 31% en 2020-2021. Il est ensuite remonté à 38% en 2021-2022.

Le taux de redoublement généré a connu une amélioration significative, passant de 8,1 % en 2016-2017 à 2,9 % en 2021-2022. En ce qui concerne les résultats moyens au CEB en mathématiques, ils sont passés de 52 % en 2016-2017 à

57 % en 2020-2021. Les résultats moyens au CEB en français ont également augmenté, passant de 58 % en 2016-2017 à 63 % en 2020-2021.

Les stratégies et actions mises en œuvre dans le cadre de l'OS2 sont de nature à permettre la poursuite de l'OS2.

OS 3 Améliorer le cadre de vie et le bien-être ensemble

L'objectif spécifique 3 vise à améliorer le bien-être en travaillant à l'amélioration du climat scolaire, du cadre de vie et en favorisant la motivation des enseignants, des élèves et des parents.

Comme mentionné précédemment pour l'objectif spécifique 1, la création d'une charte commune des règles de l'école a été pleinement réalisée. L'accent a été mis sur une charte concise pour faciliter son appropriation par tous les acteurs. Cette charte a été élaborée en collaboration avec les conseils d'élèves et les conseils d'école, ce qui en fait le fruit d'une démarche collaborative et démocratique.

La rénovation des bâtiments est en cours, les travaux ayant récemment débuté et devant se terminer en 2024. Bien que ces travaux entraînent des inconvénients, l'équipe éducative estime que cette situation renforce la cohésion et la solidarité entre les acteurs de l'école.

Les actions visant à embellir l'école sont en cours, avec une partie des bâtiments ayant déjà été repeinte et des initiatives de décoration en cours de mise en place. Ces démarches, notamment en lien avec les moments festifs, sont menées en collaboration avec les conseils de coopération et les conseils d'élèves.

La troisième stratégie, axée sur l'augmentation de la motivation des enseignants, des élèves et des parents, repose sur une dynamique collaborative et participative. Un comité de parents a été créé mais l'école rencontre des difficultés pour maintenir l'implication des parents à long terme. Ce point demeure une préoccupation. Il est cependant à noter que les parents sont régulièrement sollicités pour participer à des activités au sein de l'école, notamment à travers des événements tels que le café des parents, une journée "jeux", une semaine des parents et un goûter du vendredi. L'implication des parents doit cependant rester un point d'attention et les membres de l'équipe éducative en sont conscients.

Les suggestions émanant des conseils d'école et des conseils d'élèves sont régulièrement prises en compte, comme cela a été le cas lors de l'élaboration de la charte commune. Cette approche collaborative est également mise en œuvre pour l'organisation de festivités et pour de nombreux aspects de la vie quotidienne de l'école.

En ce qui concerne l'action de création des comités pour les projets d'école, elle a été pleinement réalisée. Le travail collaboratif et le leadership partagé reposent en grande partie sur ces comités, qui sont constitués en fonction des besoins et regroupent plusieurs membres du personnel travaillant en étroite collaboration avec la direction.

Il est à noter que, complémentaires aux actions décrites dans le contrat d'objectifs, l'accueil extrascolaire et les activités organisées dans ce cadre participent également à l'amélioration du bien-être.

Les indicateurs d'impact proposés par l'école dans son contrat d'objectifs sont les taux de stabilité des enseignants à un an et à cinq ans. En outre, l'école avait pour objectif de créer une grille permettant de quantifier des données chiffrées pour évaluer le bien-être à l'école. Elle prévoyait également de créer une grille pour mesurer l'évolution du bien-être. Enfin, l'évaluation qualitative de fin d'année était prévue pour évaluer la progression du bien-être et de la motivation des enseignants.

Le taux de stabilité des enseignants à un an est passé de 73 % en 2016-2017 à 86 % en 2021-2022, ce qui représente une évolution positive. En revanche, le taux de stabilité des enseignants à cinq ans a connu une baisse, passant de 61 % en 2016-2017 à 44 % en 2021-2022. Cette diminution peut toutefois être relativisée en considérant des facteurs externes au bien-être, notamment les choix de carrière de certains enseignants.

L'évaluation qualitative de fin d'année est utilisée pour la régulation, mais les données qui en découlent ne sont pas quantifiées. Il est demandé à l'école de l'utiliser pour objectiver l'impact de ses actions à l'avenir, conformément à son contrat d'objectifs.

Quant à la grille prévue pour quantifier les données chiffrées liées au bien-être à l'école, elle n'a pas encore été mise en place. Il est demandé à l'école d'élaborer cette grille et de veiller à la collecte de données dès ce début d'année scolaire 2023-2024.

Au-delà des indicateurs, les membres de l'équipe éducative et la direction manifestent un haut niveau de satisfaction par rapport à la poursuite de cet objectif spécifique, notant une amélioration perceptible du bien-être depuis le début de la mise en œuvre du contrat d'objectifs.

Les stratégies et actions mises en œuvre dans le cadre de l'objectif spécifique 3 sont de nature à permettre la poursuite de l'OS3.

Evaluation de la mise en oeuvre des stratégies transversales

Tronc Commun

Les formations relatives aux nouveaux référentiels ont été suivies jusqu'en P4. Dans le cadre du contrat d'objectifs, un travail significatif d'harmonisation, d'uniformisation des pratiques et de planification des matières avait été entrepris.

L'équipe ressent que l'introduction des nouveaux référentiels remet en question ce travail préexistant, ce qui peut générer des frustrations. Malgré cela, l'équipe exprime son désir d'adapter ses pratiques aux nouveaux référentiels. Il est demandé à l'école de se saisir de ces nouveaux référentiels afin de veiller également à la continuité entre le maternel et le primaire, le DCO sera attentif à ce point lors de l'évaluation finale du contrat d'objectifs.

L'équipe a suivi la formation relative au parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA). Ces formations ont permis aux membres de l'équipe éducative et à la direction de réaliser que l'école était déjà très active dans les domaines culturel et artistique. Il a néanmoins été décidé de définir un parcours d'école afin d'optimiser la portée des différentes activités culturelles et artistiques organisées.

L'accompagnement personnalisé est en cours de mise en œuvre pour répondre aux besoins des élèves.

Pratiques collaboratives

Les pratiques collaboratives sont bien établies au sein de l'école. Les séances de travail collaboratif sont laissées à la discrétion des enseignants et sont organisées de manière flexible, sans qu'il y ait un moment spécifique dédié dans l'emploi du temps. Ces séances se tiennent généralement pendant la pause de midi ou à d'autres moments, selon la convenance des enseignants. Cette approche souple est largement acceptée et appréciée par les membres de l'équipe éducative et la direction de l'école.

Les sujets abordés lors de ces séances de travail collaboratif sont diversifiés, couvrant à la fois des aspects organisationnels et pédagogiques. Les membres de l'équipe éducative soulignent que la collaboration est efficace et que le travail en équipe se déroule dans une atmosphère de bonne entente. Il est à noter que les pratiques collaboratives feront l'objet d'une attention particulière lors de l'évaluation finale à la fois en maternel et en primaire.

Par ailleurs, les évaluations internes annuelles ont bien été menées depuis le début de la mise en œuvre du contrat d'objectifs. Cependant, il est noté qu'au cours de ces évaluations, les indicateurs disponibles ne sont pas pleinement exploités. Dans ce contexte, l'école est encouragée à accorder une attention particulière à cet aspect afin de réguler au mieux son action à l'avenir. Il est à noter que les résultats aux évaluations externes non certificatives peuvent également être des indicateurs particulièrement pertinents.

Plan de formation

Le contrat d'objectif de l'école ne comprend pas de plan de formation au sens strict du terme, cependant, il a été noté que les formations suivies par les membres de l'équipe éducative depuis la mise en œuvre du contrat d'objectif ont été mises au service de la réalisation des objectifs spécifiques. Ces formations ont été conçues pour renforcer les compétences des membres de l'équipe éducative en lien avec les objectifs du contrat.

Les membres de l'équipe éducative ont exprimé leur désir de se former davantage afin, notamment, d'acquérir les compétences logopédiques utiles à l'accompagnement des élèves à besoins spécifiques. Cette aspiration a été prise en compte et est envisagée comme une piste d'adaptation dans l'analyse préparatoire soumise par l'école.

Par ailleurs, des besoins liés à l'enseignement du français langue d'apprentissage (FLA) ont été identifiés. La direction et les membres de l'équipe éducative souhaitent répondre à ces besoins, notamment en mettant en place des formations appropriées.

Adaptation du Contrat d'Objectifs

L'analyse préparatoire et les rencontres avec l'équipe éducative, la direction et le PO démontrent que le contrat d'objectifs a été mis en œuvre efficacement et semble concourir à l'atteinte des OS. En conséquence, le DCO ne demande pas à l'école d'adapter son contrat d'objectifs.

Conclusions

L'évaluation de la mise en œuvre du contrat d'objectifs de l'École fondamentale communale n°1 « La Rose des Vents » (FASE 331) révèle un travail considérable de l'ensemble des membres de l'équipe éducative, ainsi que de la direction.

L'équipe est à féliciter et à remercier pour le travail accompli durant ces trois ans malgré les conditions complexes engendrées par la crise sanitaire.

Grâce à l'évaluation intermédiaire, chacun a pu se rendre compte du chemin déjà parcouru et identifier des axes de progression. Il convient de souligner le travail réflexif réalisé par l'équipe tout au long de la mise en œuvre de cette première partie du contrat. Les rencontres ont permis aux différents acteurs de s'exprimer sur le travail effectué pendant cette première partie de mise en œuvre.

Le DCO tient à remercier l'équipe, la Direction pour la richesse et la franchise des échanges lors des rencontres qui lui ont permis d'appréhender très clairement la réalité vécue dans l'école, l'implication des membres de l'équipe éducative, leurs questionnements de même que leurs visions et attentes pour la suite de la mise en œuvre.

Rapport DCO - Evaluation intermédiaire

Rapport DCO - Evaluation intermédiaire

Introduction

Dans le contexte du renforcement de l'autonomie et de la responsabilisation des écoles mis en place par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), l'évaluation intermédiaire du contrat d'objectifs représente une étape importante pour le pilotage des objectifs spécifiques (OS) de l'école (FASE 332) dans la poursuite des objectifs d'amélioration du système éducatif (OASE).

Le délégué au contrat d'objectifs (DCO) mène cette évaluation conformément aux articles 1.5.2-9 et 1.5.2-10 du Code de l'enseignement du 03/05/2019 et à l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25/08/2022 qui en fixent les modalités.

L'EVALUATION INTERMEDIAIRE porte sur les trois premières années du contrat d'objectifs mis en œuvre par l'école le 01/09/2019. Elle a commencé le 22/02/2023 et se clôture le jour de la présentation du rapport d'évaluation à l'équipe éducative. Elle s'inscrit dans le prolongement de la démarche réflexive de l'équipe, dans ses enjeux d'amélioration des pratiques professionnelles au bénéfice des élèves, de l'école et de l'enseignement. L'analyse préparatoire envoyée le 31/01/2023 via l'application PILOTAGE témoigne notamment de cette démarche. Le soutien du pouvoir organisateur (PO) et le regard prospectif de l'équipe pour proposer des adaptations s'y inscrivent aussi.

LE CADRE D'EVALUATION privilégie le dialogue constructif entre le DCO et l'école. Le regard des acteurs sur la mise en place du contrat d'objectifs et sur son pilotage enrichit l'évaluation intermédiaire d'une compréhension du travail accompli par l'école.

Suite à la rencontre préparatoire qui s'est déroulé le 02/02/2023 entre la direction, le PO et le DCO, 5 rencontres ont été organisées au sein de l'école. Ces rencontres ont eu pour différentes thématiques les principaux éléments suivants : mise en œuvre des OS, des stratégies transversales et des modalités des évaluations annuelles ; évolution des indicateurs ; pistes d'adaptation.

Lors de ses réunions avec l'équipe, le DCO a rencontré 12 membres du personnel et le Conseil de participation de l'école, favorisant la dynamique participative collective. Il s'agit là d'une participation constructive qui permet de multiplier les croisements d'informations s'attachant aux mêmes contextes et ainsi de consolider les données suivantes. Les participants se sont penchés sur le plan d'action mis en place au regard de la situation de l'école et des améliorations recherchées.

LA DEMARCHE D'EVALUATION comporte la récolte des informations, l'analyse des données, la rédaction du présent rapport et sa communication au PO, à la direction et à l'équipe éducative. Les informations proviennent du contrat d'objectifs, de l'analyse préparatoire rédigée par l'école, des mesures fournies par les indicateurs, des rencontres en école et, si cela est source d'un changement, de l'évolution des ressources, de la catégorie ou du profil de l'école.

LES OBJECTIFS DE L'EVALUATION sont :

1. Analyser la mise en œuvre des stratégies et des stratégies transversales ;
2. Evaluer leur efficacité au regard de chaque OS ;
3. Conclure à la nécessité d'adapter, ou non, le contrat d'objectifs.

Ceux-ci permettent de faire le point sur la tenue du cap envisagé à la signature du contrat, eu égard à l'impact des contextes traversés, parfois difficiles, parfois imprédictibles, tantôt heureux, tantôt énergivores. Ils visent à ce que l'école mette toutes les chances de son côté pour atteindre ses OS.

Evaluation de la mise en oeuvre des stratégies et actions, au regard des objectifs spécifiques

AU NIVEAU GLOBAL

Le projet d'école a été adapté afin d'assurer sa cohérence par rapport au contrat d'objectifs.

D'un point de vue global, à ce moment de la mise en œuvre du contrat :

- a) 100% des stratégies sont déjà mobilisées.
- b) 76% des actions (13/17) sont mises en place et les actions restantes (24%) sont planifiées (4/17) d'ici la fin du contrat. Aucune stratégie ou action initialement prévue n'a été écartée.

Ces taux confirment une mise en œuvre effective du plan d'action. Ils reflètent aussi un pilotage s'inscrivant en fort bonne adéquation avec la planification prévue.

Bien que certaines singularités puissent être prises en compte dans l'implémentation des actions, en fonction des élèves et des années scolaires concernées, il est primordial que la réalisation du contrat soit fondée sur l'implication de tous les membres du personnel en vue d'une harmonisation commune.

Il est à noter que les années de références des indicateurs fournis par la FWB présents dans ce rapport correspondent aux données disponibles lors de l'élaboration du plan de pilotage (17/18) et lors du début de l'évaluation intermédiaire du contrat d'objectifs (20/21).

AU NIVEAU DE L'OS1

Le libellé de l'OS1 écrit dans le contrat d'objectifs est le suivant : «Améliorer les résultats aux évaluations externes communes et au CEB» (OASE 1). Au sein de l'école, il est plus usuellement appelé : «OS français/compréhension du français/vocabulaire».

Au niveau particulier de cet OS :

- a) La seule stratégie relative à cet OS est déployée ;
- b) 6 actions sont mises en place et la seule action restante est planifiée.

La mise en œuvre de cette unique stratégie apporte des éléments neufs concrets au bénéfice des élèves (exemples : groupes de lecture, quart d'heure lecture, contrat individuel de réussite,...).

Les projets développés (exemples : théâtre, lire/plaisir, bibliothèque,...) permettent le développement de compétences liées à la maîtrise de la langue écrite et orale.

L'évolution des indicateurs fournis par la FWB indique :

- «Résultats CEB Français»: la moyenne des résultats en français au CEB, bien qu'en augmentation légère, n'est pas en progression par rapport aux résultats de la catégorie et reste en deçà de la celle-ci.
- «Résultats CEB Math» : la moyenne des résultats en mathématiques au CEB chute significativement. Analysés par l'école sur base des derniers résultats à sa disposition (CEB 2022), ceux-ci montrent également une régression.
- «Résultats CEB Eveil» : la moyenne des résultats en éveil au CEB, en diminution légère, n'est pas en progression par rapport aux résultats de la catégorie et reste en deçà de la celle-ci.

Les mesures fournies par les indicateurs internes de l'école apportent les éclairages suivants :

- « Évaluations externes non certificatives (EENC) en P3 et P5 » : les résultats des EENC en français de 2021, analysés par l'école, montrent une amélioration des résultats au niveau du décodage mais pas encore au niveau de la compréhension. Les derniers résultats aux EENC en mathématique, analysés également par l'école, montrent une chute significative qui conforte le choix de l'école de mettre en place un groupe de travail spécifique dédié à l'apprentissage des mathématiques et lié à la mise en œuvre des nombres et opérations de la maternelle à la P6.

La progression vers l'OS1 est ici perçue par l'équipe comme une progression vers un OS dédié au français. Les actions retenues par l'école (et le PO) se rapportent à la stratégie : «Améliorer la maîtrise de la langue de l'enseignement pour tous les élèves». Il est toutefois intéressant de souligner que certaines actions prévues dans le contrat ont une portée plus générale que cet OS (Développer le travail collaboratif, Modifier le plan de formation, Développer l'outil contrat individuel de réussite) et qu'il n'y a pas de stratégie spécifique relative à l'amélioration de la maîtrise des compétences en mathématique et en éveil.

AU NIVEAU DE L'OS2

Le libellé de l'OS2 écrit dans le contrat d'objectifs est le suivant : «Arriver à une progression des résultats aux évaluations externes de la P3 à la P5» (OASE 1). Au sein de l'école, il est plus usuellement appelé : «OS continuité des apprentissages».

Au niveau particulier de cet OS :

- a) La seule stratégie relative à cet OS est déployée ;
- b) 3 actions sont mises en place et aucune nouvelle action n'est prévue dans le contrat d'objectifs.

La mise en œuvre de cette unique stratégie est concrétisée par l'utilisation d'outils existants (exemples : farde de synthèse, portfolio, fiches méthodologiques,...). Cependant, l'existence d'un outil ou son utilisation individuelle n'est pas suffisante. Il est indispensable que tous les membres du personnel se saisissent des outils proposés et sollicitent l'expérience de leurs pairs par rapport à ces outils. Une co-construction, une co-vision et un co-enseignement sont des mots qui impliquent une association, une participation et une simultanéité fondées sur le préfixe issu du latin «cum» qui signifie «avec» et/ou «en même temps».

L'analyse de l'évolution des indicateurs fournis par la FWB est strictement identique à celle décrite au niveau de l'OS1.

Les mesures fournies par les indicateurs internes de l'école apportent les éclairages suivants :

- « Évaluations externes non certificatives (EENC) en P3 et P5 » : l'analyse, par l'école, des EENC de 2021 en français et 2022 en mathématiques montre d'ailleurs que les résultats ne progressent pas entre la P2 et la P5.

La progression vers l'OS2 est ici perçue par l'équipe comme une progression vers un OS dédié à la continuité des apprentissages. Le véritable OS retenu par l'école (et le PO) est en réalité la stratégie : «Améliorer la continuité des apprentissages au sein de l'école». C'est un enjeu majeur pour l'école de mobiliser pédagogiquement l'ensemble de l'équipe éducative, tant au niveau maternel que primaire.

AU NIVEAU DE L'OS3

Le libellé de l'OS3 écrit dans le contrat d'objectifs est le suivant : «Diminuer la proportion d'élèves faisant partie des 10% les plus faibles au CEB» (OASE 3). Au sein de l'école, il est plus usuellement appelé : « OS troubles d'apprentissages».

Au niveau particulier de cet OS :

- a) La seule stratégie relative à cet OS est déployée ;
- b) 2 actions sont mises en place et les 3 actions restantes sont planifiées.

La mise en œuvre de cette stratégie est liée notamment aux déploiements des pôles territoriaux, à la mise en place du DAccE et à la collaboration avec le CPMS. L'école a été à ce sujet incluse dans l'expérience pilote visant à renforcer la différenciation dans l'apprentissage de la lecture en M3, P1 et P2. Cette expérience vise à développer le plaisir de lire et à donner du sens à la lecture au travers notamment de la mise à disposition d'albums. Par ailleurs, l'école peut s'appuyer sur une expertise certaine, formalisée par exemple au travers de la «valise des troubles ».

L'évolution de l'indicateur fournis par la FWB indique :

- «Taux d'élèves les 10% les plus faibles au CEB» : la diminution est actuellement très peu significative.

L'école n'a pas d'indicateur interne relatif à cet OS.

La progression vers l'OS3 est en cours et le développement du travail collaboratif, l'attention particulière portée, a priori, aux besoins spécifiques des élèves sont, par exemple, des pistes qui permettront de décupler le travail en cours au sein de l'école en tissant des liens pédagogiques solides entre les membres de l'équipe éducative.

AU NIVEAU DE L'OS4

Le libellé de l'OS4 écrit dans le contrat d'objectifs est le suivant : «Augmenter la participation des parents aux réunions de parents» (OASE 7). Au sein de l'école, il est plus usuellement appelé : « OS parents ».

Au niveau particulier de cet OS :

- a) La seule stratégie relative à cet OS est déployée ;
- b) 2 actions sont mises en place et aucune nouvelle action n'est prévue dans le contrat d'objectifs.

La mise en œuvre de cette stratégie unique est intimement liée au développement du numérique couplé à un intérêt des parents pour le retour d'événements en présentiel.

Le contrat d'objectifs de l'école ne mentionne pas d'indicateurs fournis par la FWB.

L'école a réalisé une enquête interne «école-familles» au sujet de l'amélioration de la communication et de l'amélioration de la prise en charge des élèves en difficultés. Globalement, à l'issue de cette enquête réalisée auprès des parents, l'école analyse que ceux-ci sont satisfaits de l'école et de sa communication à leur égard.

En dehors de cette enquête, il n'y a pas de mesure de la participation des parents aux réunions de parents, aux classes ouvertes ou de la part de parents suivant l'évolution de leur enfant à l'école.

La progression vers l'OS4 est donc en cours. L'enjeu est grand pour l'école de pouvoir capitaliser sur cette envie des parents d'événements présentiels afin de pouvoir les sensibiliser aux aspects pédagogiques de la scolarité de leur(s) enfant(s). L'école envisage le développement de l'outil «Portfolio» comme une opportunité d'améliorer l'implication des parents. L'enjeu est également de développer une communication directe, claire et régulière, au sein de chaque classe, afin de renforcer le lien entre l'équipe enseignante et les parents.

POINT D'ATTENTION AU NIVEAU DES OS1, OS2 ET OS3

Enfin, l'évolution de certains indicateurs de la FWB entre 17/18 et 20/21 mérite une attention particulière de la part de

l'école.

- Taux d'absentéisme des élèves exprimé en % : de 15 (catégorie:14/profil:6,7) à 27 (c:16/p:6,7).

- Taux d'absence du personnel exprimé en % : de 5,5 (catégorie:7,6/profil:7,3) à 13 (c:8,2/p:8,2).

En effet, une augmentation de l'absentéisme des élèves et des absences du personnel peut également avoir une incidence indirecte sur les améliorations souhaitées par l'école au travers de ces trois OS.

Evaluation de la mise en oeuvre des stratégies transversales

Tronc Commun

L'école déploie les nouveaux dispositifs créés dans le cadre de la mise en place du tronc commun :

- Différenciation et accompagnement personnalisé (2 enseignants par classe pendant minimum 2 périodes par semaine) dans le but d'observer les élèves, d'analyser leur compréhension de la matière et répondre à leurs besoins par du soutien, de la consolidation des apprentissages ou du dépassement.

- Processus de suivi et accompagnement spécifique (soutien accru des élèves présentant des difficultés persistantes, par l'équipe éducative) dans le but de suivre l'élève de manière optimale grâce à des dispositifs spécifiques mis en place au fur et à mesure de l'année.

- Dossier d'accompagnement de l'élève (le dossier suivra l'élève pendant toute sa scolarité pour une meilleure prise en main de ses besoins par les différentes équipes pédagogiques) dans le but de permettre le suivi de tous les élèves, même en cas de changement d'école.

- Appropriation des nouveaux référentiels avec un souci constant de garantir un continuum pédagogique de qualité.

- Mise en route du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) dans le but de donner à tous les élèves un accès égal à la culture et à l'art, à travers leurs différents modes d'expression, et de renforcer la dimension culturelle de tous les domaines d'apprentissage.

Pratiques collaboratives

Le travail collaboratif constitue un élément central de la vie professionnelle. Il stimule l'organisation des activités et le souci de la continuité des apprentissages.

C'est un levier au centre du processus de pilotage de l'école qui nécessite une implication de tous les membres du personnel en devenant et/ou en reconnaissant les pilotes de chaque action.

L'école tente de développer le déploiement du leadership distribué pour assurer l'efficacité de la mise en œuvre du contrat. Cependant certaines entraves sont relevées : l'absence de pilotes clairement identifiés, le turn-over au sein de l'équipe, des difficultés éprouvées par l'équipe pédagogique à collaborer et à organiser des concertations efficaces, des modalités de travail collaboratif imprécises... La perspective distribuée envisage un réel couplage situation et action, avec une dimension de temporalité. Les pilotes devraient ainsi être des personnes identifiées comme référentes par tous les membres du personnel, pour garder le cap de chaque action. Les pilotes veilleront à la mise en œuvre de chaque action sans relation hiérarchique, en postulant que les aspects de la situation ont une influence sur l'activité de leadership qui peut modifier en retour les contours de la situation au fil du temps. Pour atteindre les OS, les modalités de ces pratiques collaboratives sont à clarifier et à structurer dans un souci d'efficacité.

Plan de formation

Le plan de formation présenté dans le contrat d'objectifs a été développé de manière effective par rapport aux axes :

- développement de la langue de l'enseignement ;
- prise en charge des élèves à besoins spécifiques ;
- amélioration du climat scolaire.

Aucune nouvelle formation n'est prévue dans le reste de la mise en œuvre du contrat d'objectifs.

L'école envisage de développer les axes suivants :

- améliorer le climat scolaire : le développement du travail collaboratif au service de la mise en œuvre du contrat d'objectifs ;
- prise en charge des difficultés des élèves et la mise en place de la différenciation.

Une vision prospective concrète, formalisée par le choix de formations permettant ainsi d'atteindre les OS, favorisera la dimension participative en construisant un plan de formation pour la durée restante du contrat.

Adaptation du Contrat d'Objectifs

L'école peut mobiliser les pistes d'adaptation de son analyse préparatoire pour répondre aux sollicitations énoncées ci-dessous.

L'école poursuit l'exécution du contrat, comme elle l'a prévue, pour les OS, les stratégies et stratégies transversales non mentionnés dans cette partie.

En relation à l'évaluation de la mise en œuvre des stratégies et actions au regard des OS, le DCO demande les adaptations suivantes pour atteindre les OS et pour l'aider à contenir l'augmentation du taux d'absentéisme des élèves et du taux d'absence du personnel, car cette augmentation porte atteinte à l'efficacité des stratégies initiales mises en place :

- Ajouter pour chaque OS des actions nouvelles, modifiées ou proposées par l'équipe pour assurer les réponses nécessaires face aux difficultés entravant l'atteinte de chaque objectif. Ceci permettra à l'équipe d'être au clair avec les actions qu'elle va mener pour la durée résiduelle d'exécution du contrat. Ces actions doivent faire état des pilotes et des publics cibles.

Pour l'OS1 : ajouter une stratégie et des actions afin de répondre respectivement aux besoins en mathématique et en éveil.

Pour l'OS2 : ajouter des actions pour améliorer la continuité des apprentissages au sein de l'école.

Pour l'OS3 : ajouter des actions afin de renforcer une prise en charge mieux adaptée aux besoins des élèves en difficultés et aux élèves à besoins spécifiques.

Pour l'OS4 : ajouter des actions afin de renforcer le lien entre l'équipe enseignante et les parents pour impliquer davantage les parents dans l'aspect pédagogique de l'école.

En relation à l'évaluation de la mise en œuvre des stratégies transversales, le DCO demande les adaptations suivantes :

- Développer le déploiement du leadership distribué pour assurer l'efficacité de la mise en œuvre du contrat. Ceci est particulièrement important au vu du contexte général de turn-over au sein de l'équipe éducative.

- Développer le plan de formation pour la durée restante du contrat. Ceci favorisera la dimension participative et constructive au sein de l'école avec une visée prospective.

Conclusions

Il convient de conclure ce rapport en rappelant que l'évaluation intermédiaire est l'occasion pour l'équipe d'entrer en dialogue avec le DCO, d'énoncer des constats, de réfléchir à la situation de l'école et à la progression vers ses objectifs. La finalité de cette évaluation est aussi de responsabiliser chaque acteur impliqué, quant à son rôle dans la dynamique collective de l'école vis-à-vis des objectifs fixés.

1. AU NIVEAU DE LA MISE EN OEUVRE

L'équipe est mobilisée autour de son contrat d'objectifs. Elle met en place les actions prévues, certaines sont déjà terminées et d'autres vont être mises en œuvre prochainement. La coopération, la collaboration et les pratiques collectives sont encore en voie de développement. De même, une série d'actions nouvelles sont menées pour implémenter le tronc commun ou, via des formations, pour aider les membres du personnel à s'outiller professionnellement.

La mise en œuvre du contrat et le pilotage du plan d'action sont donc partiellement opérationnel.

2. AU NIVEAU DE L'EFFICACITÉ DES STRATÉGIES

Prenant en compte l'ensemble des informations et des données récoltées et analysées durant l'évaluation et éclairé par la lecture des indicateurs, le DCO estime que les stratégies participent incomplètement à rencontrer les OS.

3. AU NIVEAU DE L'ADAPTATION

Il convient d'ajuster le contrat aux besoins de l'école.

Chaque membre de l'équipe, la direction et le PO sont à remercier pour leur implication quotidienne à réaliser leurs OS. L'école s'est saisie de son contrat d'objectifs et s'est mise en marche avec une véritable ambition de progression. Elle n'a donc pas à élaborer de nouveaux objectifs et veillera adapter son plan d'action aux nécessités exposées ci-dessus, à actualiser ses modalités de pratiques collaboratives et à développer son plan de formation pluriannuel.

L'adaptation du contrat d'objectifs se fait de manière collaborative, par la direction et l'équipe éducative. Il s'agit d'un processus normal : la vie d'une école est en perpétuel mouvement et l'évaluation intermédiaire est l'occasion pour elle d'adapter le contrat à un contexte changeant, de se remobiliser autour de celui-ci, d'assurer qu'il continue à faire sens pour l'équipe.

En application du Code de l'enseignement et son article l'article 1.5.2–9§2 , la direction propose une modification du contrat

en collaboration avec l'équipe éducative et en concertation, le cas échéant, avec les équipes du centre PMS, avec le DCO et avec les représentants des parents. Les conseillers au soutien et à l'accompagnement peuvent également être mobilisés par l'école dans le cadre de ce travail d'adaptation. La modification est soumise à l'avis des organes locaux de concertation sociale et du Conseil de participation, en leur présentant les présentes conclusions, puis est soumise à l'approbation du PO. Enfin, elle est envoyée au DCO via l'application PILOTAGE dans les 75 jours ouvrables scolaires à partir de la notification de l'évaluation intermédiaire.

Rapport DCO - Evaluation intermédiaire

Rapport DCO - Evaluation intermédiaire

Introduction

Le contrat d'objectifs est un élément essentiel du renforcement de l'autonomie et de la responsabilisation des écoles préconisé par le Pacte pour un Enseignement d'excellence.

Conformément à l'article 1.5.2-9. - §1er du Code de l'enseignement, le contrat d'objectifs fait l'objet d'une évaluation intermédiaire après trois années d'exécution. Celle-ci porte notamment sur la mise en œuvre des stratégies et sur leur efficacité en regard des objectifs spécifiques fixés, à la lumière des valeurs fixées par la Fédération Wallonie-Bruxelles et internes à l'école. L'évaluation intermédiaire est une étape cruciale dans le cycle de vie du contrat d'objectifs. Elle permet à l'école de se poser et de prolonger sa démarche réflexive collective.

L'école communale n°13 – L'École qui bouge (FASE 335) a mis en œuvre son contrat d'objectifs à partir du 07/11/2019. L'évaluation intermédiaire a débuté le 15/05/2023 et se terminera par la présentation du rapport au Pouvoir Organisateur (PO) et à l'ensemble de l'équipe éducative, l'analyse préparatoire ayant été déposée le 20/04/2023.

Pour effectuer l'évaluation, la Déléguée au Contrat d'Objectifs (DCO) s'est appuyée sur les informations récoltées lors des rencontres reprises ci-dessous et sur les éléments suivants : le contrat d'objectifs, l'analyse préparatoire de l'école et les différents indicateurs.

Dans le cadre du dialogue constructif, partant des objectifs spécifiques et des stratégies transversales et en concertation avec le PO et la Direction, le DCO a rencontré divers acteurs de l'école, à savoir :

1. La Direction et le PO (le 01/06/2023) ;
2. L'équipe pédagogique et éducative (entre le 01/06/2023 et le 07/06/2023).

Ces rencontres ont permis à la DCO une compréhension plus fine de la manière dont le contrat d'objectifs de l'école a été mis en œuvre.

Depuis trois ans, l'école s'est saisie de son contrat d'objectifs et le travail accompli est à souligner. L'équipe est à remercier pour son implication au service des élèves, et ce, malgré divers éléments qui ont marqué la vie de l'école :

- la crise sanitaire qui a impacté l'évolution du contrat d'objectifs durant deux années civiles ;
- la perte de périodes FLA de l'équivalence d'un temps plein ;
- les travaux dans l'école depuis février 2022 en vue de la construction d'un nouveau bâtiment qui accueillera huit nouvelles classes et une salle polyvalente ;
- un cambriolage au sein de l'école et le vol, entre autres, de 12 tablettes.

Le rapport d'évaluation détaille le résultat de l'évaluation intermédiaire. Il fait état du travail mené par les acteurs de l'école durant les trois années de mise en œuvre du contrat d'objectifs eu égard aux objectifs spécifiques et stratégies transversales en lien avec les objectifs d'amélioration du système éducatif.

Evaluation de la mise en œuvre des stratégies et actions, au regard des objectifs spécifiques

OS1 : Réduire l'écart à la moyenne dans les taux de réussite au CEB entre notre école et la moyenne des autres écoles ayant le même ISE pour l'année scolaire 2024-2025.

Cet OS est opérationnalisé par trois stratégies et neuf actions.

Le calendrier de mise en œuvre est respecté pour cet OS. L'équipe est en mouvement. Quatre actions sont déjà effectuées, trois sont en cours. Les actions concernant la mise en place du dossier de l'élève et des modalités de l'année complémentaire ont été mises en suspens suite à la venue prochaine du DAccE.

Concernant la première stratégie, plusieurs initiatives ont été mises en place pour améliorer la communication et les échanges avec les parents. Des « café-parents » sont organisés sur divers sujets afin d'informer les parents des attentes de l'école et de promouvoir un bon partenariat entre l'école et les familles. De plus, en collaboration avec une ASBL, un cours de français gratuit est proposé aux parents allophones.

En ce qui concerne les outils de continuité, une planification annuelle a été construite pour offrir une meilleure vision globale de la matière enseignée et ainsi mieux répartir les apprentissages et le suivi des élèves.

Diverses activités ont été mises en place dans les classes sous la forme de rituels autour, entre autres, de l'apprentissage du calendrier, de la fluence ou de l'autonomie en lecture.

L'équipe enseignante a accès à un drive pour partager des informations de l'ordre pédagogique.

Les concertations ont été repensées sur le fond comme sur la forme pour être au service de l'apprentissage et du suivi des élèves.

Quant à la stratégie 2, si deux actions sur trois sont mises en suspens suite à la venue prochaine du DAccE, l'équipe a expliqué que des mesures de soutien sont régulièrement proposées aux élèves en difficulté, avec l'aide d'une assistante sociale et d'une co-enseignante.

Concernant la stratégie 3, l'équipe s'est attelée à la construction d'un lexique en mathématiques de la M0 à la P6. Ce travail

a démarré suite à la réflexion de l'équipe concernant la rigueur quant à la verbalisation des concepts mathématiques dès le plus jeune âge des élèves. Une tendance à la simplification lexicale a été observée. Les enseignants sont arrivés à la conclusion qu'il serait bien plus efficace d'utiliser directement le mot adéquat avec les enfants (somme, quotient, disque...) afin d'en permettre plus rapidement l'intégration. L'équipe a ainsi fixé une liste de vocabulaire de base qu'elle va à présent répartir d'après l'âge d'acquisition du concept par les élèves.

L'équipe a choisi trois indicateurs pour évaluer l'évolution de cet objectif spécifique : le taux de réussite aux épreuves du CEB, le taux de dispersion et le taux de sortants vers le spécialisé.

Le taux de réussite aux épreuves du CEB est en évolution constante depuis 2018-2019 avec une nette progression en 2021-2022. En comparaison avec l'année de référence, le taux de réussite, en 2021-2022, est supérieur de 13 points de pourcentage.

La dispersion des résultats aux épreuves du CEB est quant à elle assez fluctuante. Après une tendance à la baisse depuis 2018-2019, elle s'envole en 2021-2022 pour dépasser la valeur de référence et la moyenne des écoles de même catégorie. Le taux de sortants vers le spécialisé est également fluctuant. Bien qu'il soit nettement inférieur à la valeur de référence de 2016-2017, il repart à la hausse depuis 2020-2021 alors qu'il avait connu une baisse constante depuis 2017-2018.

En résumé, il a été confirmé que les efforts déployés commencent à porter leurs fruits, selon les constats de l'équipe. La collaboration entre les différents acteurs, l'utilisation d'outils et de ressources adaptés ont favorisé une approche individualisée, une communication renforcée avec les parents et une prise en charge cohérente des élèves en difficulté. Il est encore trop tôt que pour dresser le bilan de cet OS mais la belle tendance à la hausse de l'indicateur concernant le taux de réussite aux épreuves du CEB ouvre la voie à un avenir prometteur pour l'école.

OS2 : Réduire l'écart à la moyenne des résultats par rapport aux autres écoles de même ISE en lecture aux EENC de P3 et de P5 de 2024-2025.

Cet OS est opérationnalisé par deux stratégies et sept actions. Sur les six actions programmées lors des trois premières années de mise en œuvre, deux actions ont été réalisées et les quatre autres sont en cours. Le calendrier est donc bien respecté.

Concernant la première stratégie, la formation prévue en mars 2020 n'a pas pu être poursuivie en raison de la pandémie de COVID-19. Cependant, une formation sur la lecture interactive a été donnée par le centre PMS. De plus, un partenariat a été établi avec une équipe de recherche de l'ULg pour des tests de lecture auprès des élèves de P3. L'école est toujours en attente des résultats.

Concernant la seconde stratégie, des ateliers phonologiques sont mis en place en maternelle, en P1/P2 et en P5/6. Des malettes phonétiques fournies par le CPMS sont utilisées et des périodes de suivi des élèves plus en difficulté sont également organisées, ce qui permet déjà, selon l'équipe, d'observer un impact positif au niveau de l'écoute et de la formation de phrases. Des groupes de besoin en lecture sont formés en P1 et une remédiation en phonologie et en vocabulaire est proposée aux élèves de P5/6 en co-enseignement. L'école a également mis en place trois heures de groupe FLE (Français Langue Étrangère) en partenariat avec l'ASBL Schola ULB. De plus, un travail est réalisé en DAS (Dispositif d'Aide Spécialisée) combinant la phonologie et la psychomotricité relationnelle.

Le quart d'heure de lecture plaisir a vu le jour dans la grande majorité des classes et une charte a été construite pour en structurer son organisation

L'école a également établi un partenariat avec deux bibliothèques (Béguines et ZEP) pour la lecture d'albums et les emprunts de livres. Des malles de livres de la bibliothèque ZEP sont présentes dans les classes et des animations de lecture sont proposées par la bibliothécaire de la maternelle à la P6.

Concernant la bibliothèque d'école, un comité de travail a été créé pour mener à bien ce projet de bibliothèque interactive. L'école a sollicité l'aide des parents, via le conseil de participation, pour un appel aux dons. L'équipe travaille actuellement sur la liste et l'étiquetage des ouvrages. Il ne manque vraiment plus, d'après l'équipe, qu'un lecteur scan et l'accord du PO pour l'installation du WIFI.

Pour évaluer la progression de cet objectif, l'équipe a choisi d'observer les résultats aux épreuves du CEB en français ainsi que les résultats aux évaluations externes non certificatives.

L'école a pu observer, au regard des indicateurs des épreuves du CEB, que les résultats en français sont en augmentation. Ils témoignent en effet d'une belle progression de onze points de pourcentage en 2020-2021 et en 2021-2022 par rapport à l'année de référence en 2016-2017. L'école dépasse ainsi les écoles de mêmes catégories.

Plus spécifiquement, pour le domaine de la lecture, l'école obtient, en 2020-2021 et en 2021-2022, aux deux épreuves du Savoir Lire des résultats souvent supérieurs aux écoles de même catégorie.

En conclusion, l'équipe dynamique rencontrée par la DCO a démontré son engagement constant dans la recherche de pratiques innovantes pour améliorer les compétences linguistiques des élèves, comme en témoignent les résultats encourageants en lecture. Pour renforcer ces progrès, des partenariats avec des acteurs externes de proximité ont été mis sur pied. Ces différents éléments laissent présager une amélioration continue des compétences linguistiques des élèves. La DCO encourage donc l'école à poursuivre la mise en œuvre des actions au vu de la contribution positive de cet OS à l'OASE 1.

OS3 : À la question en lien avec l'aménagement de la cour de récréation dans l'outil miroir, augmenter le score par rapport
05-04-2024

à la moyenne des autres écoles de même ISE pour l'année 2024-2025.

Les travaux liés à la construction du nouveau bâtiment ont fortement impacté l'exécution de cet objectif spécifique. De nombreuses actions ont dû être reportées, dans l'attente de l'utilisation effective de toutes les cours de récréation de l'école. De plus, la peinture qui avait été posée sur les bancs et les zones de marquage des différentes zones de la cour de récréation ont été détériorées suite aux travaux conséquents que connaît l'école. L'équipe a donc préféré suspendre la plupart des actions liées à cet objectif spécifique.

Il n'est donc pas possible d'en mesurer la progression.

On peut malgré tout souligner le travail qui a déjà été réalisé autour de la sensibilisation à la mobilité durable et alternative. L'équipe s'est mobilisée autour de ce projet avec l'organisation d'une marche parrainée pour l'achat d'un car port et d'une malle pour entreposer le matériel. Des trottinettes et des skates ont été achetés suite à une opération de vente de gaufres. Des enseignants se sont formés pour les entretiens de vélos.

Les enfants ont également été sensibilisés à la réduction de leur production de déchets par l'utilisation de gourdes et de boîtes à tartines. Les collations à l'école maternelle sont d'ailleurs limitées aux fruits.

Quant à l'indicateur, l'équipe a choisi d'observer la progression de l'objectif spécifique à l'aide d'une enquête réalisée auprès des élèves et des parents. La DCO demande à l'école d'effectuer cette mesure à la rentrée 2023-2024 et ensuite de façon ponctuelle tout au long de la mise en œuvre. Cet outil permettra, en effet, une mesure objective et régulière de l'impact du plan d'action avant l'évaluation finale et pourra guider l'école sur une éventuelle nécessité de le modifier ou non.

OS3 : À la question en lien avec le harcèlement dans l'outil miroir, réduire le score par rapport à la moyenne pour l'année 2024-2025

À l'exception des actions liées à l'organisation des cours de récréation, la mise en œuvre programmée a bien avancé et les engagements pris sont respectés puisque toutes les actions sont soit en cours de réalisation soit effectuées.

L'engagement d'un éducateur en 2017 a été, aux dires de l'équipe, un élément clé de la réussite de la mise en œuvre de cet objectif spécifique.

Un travail conséquent a été réalisé à la fois sur la gestion de la violence et sur la prévention.

Des conseils de classe sont régulièrement organisés. Il permet, d'après l'équipe, de développer une certaine confiance et un sentiment de sécurité chez l'élève qui ose à présent dire les choses puisqu'il se sait écouté. L'éducateur est également présent à ces conseils de classe, à la demande de l'enseignant.

Deux titulaires ont été désignés pour animer le conseil d'école qui se réunit de façon régulière.

Un retour est prévu pour l'équipe entière sous la forme d'un PV.

Le travail autour de la gestion des émotions a été réalisé dans toutes les classes, et plus particulièrement dans les classes maternelles. Beaucoup d'activités y ont été réalisées : travail sur les émotions grâce à la littérature jeunesse, exercices de respiration pour évacuer les sentiments de colère, la météo de l'humeur, des temps de parole et d'écoute, des exercices sur la verbalisation des ressentis ... L'équipe relève que les élèves arrivent à mieux gérer leurs émotions et que des conflits sont ainsi évités.

Un banc de réflexion a été installé sur la cour.

L'éducateur a suivi une formation pour pouvoir face aux différentes situations de conflits ou de harcèlement. Ses interventions sont très appréciées par l'ensemble de l'équipe et ont un impact observable, d'après celle-ci. La gestion de la violence se fait sur la base d'un dialogue constructif entre l'éducateur et l'élève, avec l'aide d'une fiche de réflexion qui guide l'élève dans le cheminement de sa réflexion.

Quant à la lutte contre le harcèlement scolaire, une équipe référente a été formée et se compose de l'éducateur, de l'assistant social et de la direction.

Les élèves ont été conscientisés aux dangers du harcèlement par différentes activités réalisées au sein des classes.

Outre le recul très net de la violence tant physique que verbale au sein de l'établissement, les enseignants témoignent également qu'ils ressentent une diminution de l'agressivité chez les parents. Le dialogue se fait dans la bienveillance, car, selon l'équipe, ils se sentent également écoutés.

Pour mesurer l'impact du plan d'action sur l'atteinte de l'objectif spécifique, l'équipe a choisi d'observer l'indicateur du taux d'absentéisme des élèves et de réaliser une enquête auprès des élèves, des parents et des enseignants.

Le taux d'absentéisme est très fluctuant ces six dernières années. La dernière mesure présente néanmoins des résultats encourageants puisqu'elle compte 22 points de pourcentage en moins que celle de l'année de référence en 2016-2017.

Quant à l'enquête, celle-ci n'a pas encore été réalisée. Comme pour l'objectif précédent, la DCO demande à l'école d'effectuer cette mesure le plus tôt possible en la présentant dès la rentrée 2023-2024. Cet outil permettra, en effet, une mesure objective de l'impact du plan d'action avant la fin de la mise en œuvre du contrat d'objectifs et pourra ainsi informer l'école d'une éventuelle nécessité de le réguler.

En conclusion, l'avancement vers l'atteinte de l'OS est observable selon les dires des différents acteurs rencontrés. À ce stade, donnant suite à l'analyse de l'OS, il apparaît que le plan d'action a été largement mis en œuvre et engendrerait déjà des résultats encourageants qui devront encore être renforcés pour soutenir davantage la présence scolaire.

OS5 : À la question en lien avec l'accueil et la mise en place du dispositif d'encadrement dédié aux nouveaux membres de l'équipe dans l'outil miroir, consolider notre score pour l'année 2022-2023.

Bien que cet OS ne soit pas à proprement parler un objectif spécifique, mais davantage une stratégie transversale, la première action qui y est mentionnée a été réalisée.

L'accueil des nouveaux enseignants se fait dans un climat bienveillant. Après une rencontre dans un premier temps avec la direction qui fournit au nouvel arrivé tous les documents importants pour comprendre le fonctionnement de l'école, celui-ci est ensuite présenté à l'enseignant référent qui le prendra en charge et l'épaulera dans ses nouvelles missions.

Les nouveaux enseignants rencontrés témoignent du bon accueil et du soutien reçu lors de leur prise de fonction.

La seconde action concernant les référentiels de continuité est suspendue dans l'attente de l'instauration des nouveaux référentiels dans toutes les années du primaire.

L'enquête choisie comme indicateur pour cet objectif n'a pas encore été réalisée.

Apparemment, grâce à la participation de tous les acteurs de l'école et à la mise en place du plan d'action, un environnement accueillant, soutenant et harmonieux a été créé pour les nouveaux enseignants. La DCO encourage l'équipe à poursuivre dans cette voie.

Evaluation de la mise en oeuvre des stratégies transversales

Tronc Commun

Les enseignants ont suivi la formation obligatoire portant sur le nouveau référentiel.

Aux dires des enseignants de l'école maternelle et de P1-P2, les référentiels du tronc commun sont plus parlants que les socles et l'équipe les a donc rapidement intégrés.

L'éveil aux langues est bien implémenté dans les classes de maternelles et en P1/P2. Le projet OCL (Ouverture à la Culture et aux Langues) est mis en œuvre dans les classes de la troisième maternelle à la quatrième primaire.

Concernant le Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (PECA), les enseignants s'y investissent énormément avec de très grands projets menés au sein des classes tout au long de l'année qui aboutissent souvent à une exposition. Cette année-ci, ce sont trois artistes belges qui ont été mis à l'honneur.

L'accompagnement personnalisé, mis en place en P1/P2 depuis la rentrée 2022-2023, contribue au soutien à la réussite de chacun des élèves. Un mi-temps de soutien pédagogique et de co-enseignement est également mis en place en P5/6.

Pratiques collaboratives

Le travail collaboratif constitue un élément central de la vie professionnelle. Il stimule l'organisation des activités et le souci de la continuité des apprentissages. C'est un levier au centre du processus de pilotage de l'école qui nécessite une implication de tous les membres du personnel.

Pour mettre en œuvre son contrat d'objectifs, l'école a décidé de créer un groupe de travail par objectif spécifique. Ces GT se réunissent régulièrement sur les temps de midi.

En complément, des réunions en plénières sont organisées dans lesquelles les COPI (membres porte-parole du GT) informent les collègues sur les avancées de chaque GT, les difficultés ou les questionnements.

La direction a de plus instauré des concertations fixes de deux périodes de 50 minutes mensuelles, après les cours où toute l'équipe a l'occasion de se rencontrer.

Plan de formation

Le plan de formation a été durement impacté par la crise sanitaire.

En 2021-2022, l'école a bénéficié d'une formation sur les outils numériques au service des apprentissages des élèves. Elle a également suivi une formation sur la lecture.

L'équipe a déjà mené une réflexion sur les formations à venir. Elle souhaiterait travailler en 2023-2024 sur les stratégies de lecture, en 2024-2025 sur les nombres et les opérations et en 2025-2026 autour de l'aménagement des cours de récréation. La DCO rappelle que les choix des formations doivent se faire prioritairement en lien avec le contrat d'objectifs.

Adaptation du Contrat d'Objectifs

L'analyse préparatoire et les entrevues avec l'équipe, la direction et le PO démontrent que l'école met en œuvre son contrat dans le but d'atteindre ses objectifs spécifiques.

À la suite de son analyse, la DCO ne préconise donc pas d'adaptation.

Conclusions

Pour conclure l'évaluation de la mise en œuvre du contrat d'objectifs de l'école communale n°13 – L'École qui bouge, il est

nécessaire de mettre en lumière le travail effectué par les enseignants, leur direction et le PO.

Les différentes réunions organisées par la DCO au sein de l'école dans le cadre de l'évaluation intermédiaire du contrat d'objectifs ont permis à l'équipe éducative de s'exprimer sur cette première partie de mise en œuvre et de partager son ressenti. Les membres du personnel rencontrés estiment que les objectifs qui ont été contractualisés en 2019 font encore sens au sein de l'école.

Tous les chantiers sont en route et le travail est effectif. Les enseignants et la direction se rendent compte grâce, entre autres, à cette évaluation, du chemin qu'ils ont déjà parcouru.

Dès lors, le contrat d'objectifs de l'école ne doit pas être modifié. L'école en poursuit l'exécution comme elle l'a prévu.

La DCO encourage néanmoins l'école à objectiver le ressenti positif concernant l'impact des différents plans d'action sur l'atteinte des objectifs spécifiques en mettant en place les différents outils de mesure prévus au sein de son contrat.

La directrice, le PO et chaque membre de l'équipe sont à remercier pour leur participation active et constructive à l'évaluation intermédiaire et pour leur implication quotidienne à réaliser le contrat d'objectifs de l'école.

Il leur est souhaité le plein succès et de beaux moments de collaboration lors de la poursuite de la mise en œuvre de son contrat d'objectifs, et ce au bénéfice de tous les enfants qu'ils scolarisent.

De : Dirk De Block Conseiller <dirkdeblock.conseiller@ptb.be>
Envoyé : vendredi 5 avril 2024 14:28
Objet : Question écrite: évaluations intermédiaires des plans de pilotage

Bonjour,

Pourriez-vous me faire parvenir les évaluations intermédiaires des plans de pilotages pour les écoles qui ont déjà réalisés cette évaluation? (On m'a dit que 3 écoles auraient finalisé, et une quatrième école serait en cours de finalisation de cette évaluation intermédiaire).

Bien à vous,

Dirk De Block

